

QUELQUES REPONSES A VOS QUESTIONS SUR LA BIOPSIE RENALE

QU'EST CE QU'UNE BIOPSIE RENALE ?

La ponction biopsie rénale consiste en un prélèvement d'un ou de plusieurs petits fragments de rein. Un seul rein est biopsié car dans les maladies rénales, les lésions touchent les deux reins. Les fragments biopsiés sont ensuite examinés au microscope. Un certain délai est donc nécessaire pour obtenir le résultat de cet examen.

Le but est de préciser le diagnostic (cause et/ou catégorie de maladie rénale), le pronostic (évolution future et surveillance à prévoir) et/ou le traitement.

QUELLE PREPARATION PREALABLE ?

Avant de réaliser la ponction biopsie, une prise de sang et un temps de saignement permettront d'apprécier votre coagulation. Si vous prenez des médicaments qui modifient la coagulation du sang (anticoagulants ou anti-agrégants plaquettaires), ceux-ci seront interrompus, en accord avec votre médecin, avant la ponction. Si nécessaire, des médicaments seront administrés en perfusion pour normaliser la coagulation.

La pression artérielle sera surveillée : si elle est jugée trop élevée, des médicaments pourront être administrés afin de la faire baisser.

Une prémédication pourra vous être administrée dans l'heure qui précède l'examen.

COMMENT SE DERoule L'EXAMEN ET QUELLES SONT LES SUITES IMMEDIATES ?

La ponction s'effectue sous anesthésie locale. Vous êtes installé à plat ventre sur un plan dur. La ponction est effectuée avec une aiguille à usage unique. Il est souvent nécessaire de prélever un ou deux fragments de rein supplémentaires. Le repérage du rein biopsié s'effectue par échographie ou sur des clichés radiologiques réalisés antérieurement.

Après la ponction, il vous est demandé de rester au lit. Au cours des 12 premières heures, vos urines sont recueillies afin d'en surveiller la coloration. Votre pression artérielle est surveillée.

Les incidents ou les complications sont rares :

- Pendant l'examen, la survenue d'un malaise vagal est possible.
- Après l'examen peuvent survenir:
  - une hématurie, c'est à dire la présence de sang dans les urines.
  - un saignement péri-rénal (hématome péri-rénal).

En cas de persistance d'un saignement et/ou de saignement abondant, l'hospitalisation peut être prolongée de quelques jours. Une transfusion de sang peut être indiquée. Exceptionnellement, une intervention radiologique ou chirurgicale peut être nécessaire.

QUELLES PRECAUTIONS APRES VOTRE RETOUR A DOMICILE ?

Pendant les trois semaines qui suivent, nous vous conseillons d'éviter toute activité physique intense ou susceptible de provoquer des traumatismes (port de charge lourde, sports tels que rugby, judo, moto, équitation...). Pas de long voyage, pas de prise d'aspirine sans l'accord de votre médecin.

En cas d'apparition ou de récurrence de douleurs dans la région de la biopsie ou d'urines rouges, prenez contact avec votre médecin traitant ou avec un médecin du service.